

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-09-071

Actualisation des tarifs de la restauration scolaire

Rapporteur : *Éric DEVALQUENAIRE*

<u>Date de Convocation</u> : 19 septembre 2023	<u>Séance du 26 septembre 2023</u>
<u>Date d'affichage</u> : 29 septembre 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 24	
▪ Nombre de votants : 28	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Jennifer HAMAIDE À Huguette SAINT JEAN, Fabrice BAUDOIN À Sandrine IGNERSKI, Marie-Laure PERDIGUIER À Éric DEVALQUENAIRE, Christèle PELISSIER À Annick DUBOIS,

Étaient absents excusés :

Catherine PRAT

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Afin de mettre les tarifs de la restauration scolaire en cohérence avec les différents coûts de la vie (coût matière des aliments, coût des combustibles, coût des équipements, etc...), il est proposé de procéder à une actualisation des tarifs.

Au regard de l'augmentation des coûts d'exploitation depuis 2020 (énergie +26%, alimentation +14%, main d'œuvre +9.9% du smic.), des nécessaires mises en conformité techniques de la cuisine centrale rendue indispensable par une hausse conséquente des effectifs, mais également de la volonté municipale de maintenir un service de qualité des repas en proposant des produits locaux et issus de l'agriculture biologique, il s'avère nécessaire de procéder à une augmentation des tarifs.

Le principe retenu, dans cette proposition est de maintenir le tarif de base à un niveau très acceptable pour ne pas pénaliser les familles moriétoises les plus fragiles.

L'évolution tarifaire proposée à compter du 1^{er} janvier 2024 est donc la suivante :

Catégories	Tarif actuel	Nouveau tarif
Tarif social QF< 446	0.85 euros	0.95 euros
Tarif Moriérois QF> 446	3.10 euros	3.50 euros
Famille hors Morières	3.70 euros	4.40 euros

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **APPROUVE** l'actualisation des tarifs de la restauration scolaire comme indiqué ci-dessus.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 22

CONTRE : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC),

Le 27/09/2023

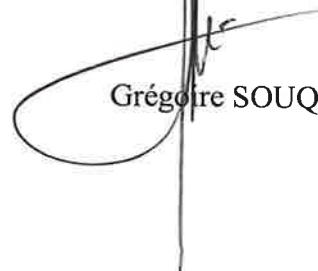
La secrétaire de séance,



Jade MORENAS

Le 27/09/2023

Le Maire,



Grégoire SOUQUE

